



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 15 décembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. Dominique REPIQUET, maire, M. Eric DIOCHON, M. Jean-Jacques BESSON, Mme Françoise BOSSAN, Mme Lydie VALETTE-RACH, M. Pierre TRUCHON, adjoints, Mme Marie-Dominique BUIRET, Mme Isabelle MERONI, Mme Dominique JOURDAN (à partir de la question n°075/2016), Mme Lia ONOFRE, M. Henrique BARBOSA, M. Michel FERNANDES (à partir de la question n°073/2016), M. CHAFFAUD Frédéric, M. Gauthier SAVART, Mme CHARPIGNY Rachel, M. ROZIER Raphaël, Mme Céline DE BLOCK, M. Nicolas PERRET, M. Benoit MERLO, conseillers municipaux.

Étaient excusées : Mme Dominique JOURDAN qui a donné pouvoir à M. Eric DIOCHON (jusqu'à la question n°75/2016), Mme FERRAND Laurence qui a donné pouvoir à M. Raphaël ROZIER.

Étaient absents : M. Michel FERNANDES (jusqu'à la question n°73/2016), Mme Catherine VILLEGAS.

Monsieur Henrique BARBOSA est nommé secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2016,
2. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Commission locale d'évaluation des transferts de charges : désignation d'un représentant,
4. Acquisition de la parcelle F n°2657 - Desserte des Butillons,
5. Acquisition des parcelles H n°1188, 1189 et 1190 - Impasse de Laval,
6. Budget communal – Décision modificative n°4,
7. Ligne de trésorerie - Renouvellement,
8. Taxe d'aménagement – Modification du taux (reportée)
9. Admission en non-valeur,
10. Sécurisation et mise en accessibilité du bureau de la directrice – Plan de financement – Modification,
11. Rapport d'activités du SIEA 2015,
12. Dénomination de la RD 1079 sur la commune de BAGE LA VILLE,
13. Compte rendu des commissions,
14. Questions diverses.

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2016 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CR de la séance du 17/11/16.

**2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.**

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
21/11/2016 Non préemption	F n° 2232	CHAMP GERBEY	Non Bâti	3 287 m <sup>2</sup>
	F n° 2236	CHAMP GERBEY	Non Bâti	1 563 m <sup>2</sup>
	F n° 2249	134 ROUTE DE LA GARE	Non Bâti	17 m <sup>2</sup>
	F n° 2251	CHAMP GERBEY	Non Bâti	59 m <sup>2</sup>
	F n° 2252	CHAMP GERBEY	Non Bâti	681 m <sup>2</sup>
	F n° 2258	CHAMP GERBEY	Non Bâti	694 m <sup>2</sup>
	F n° 2260	CHAMP GERBEY	Non Bâti	4 m <sup>2</sup>
	F n° 2276	CHAMP GERBEY	Non Bâti	130 m <sup>2</sup>
	F n° 2284	CHAMP GERBEY	Non Bâti	1 013 m <sup>2</sup>
	F n° 2289	CHAMP GERBEY	Non Bâti	165 m <sup>2</sup>
	F n° 2295	CHAMP GERBEY	Non Bâti	47 m <sup>2</sup>

	F n° 2303 F n° 2309	CHAMP GERBEY CHAMP GERBEY	Non Bâti Non Bâti	291 m <sup>2</sup> 218 m <sup>2</sup>
25/11/2016 Non préemption	A n° 1554 A n° 1555	1249 route des Sables 1249 route des Sables	Bâti	2 002 m <sup>2</sup> 30 m <sup>2</sup>
08/12/2016 Non préemption	F n° 2239	287 route du Bourg 32 lotissement de l'Ile	Bâti	801 m <sup>2</sup>

Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces décisions.

### **3 – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création, entre le nouvel établissement Public issu de la fusion et ses communes membres, d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT), composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. (Article 59 – XII)

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle sera créée par l'organe délibérant du nouvel EPCI, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette commission locale d'évaluation des charges territoriales est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes.

La loi n'imposant pas qu'il s'agisse d'un délégué communautaire, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, dès à présent, procéder à la désignation de son représentant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21,  
Vu l'article 59 XII de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,  
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Monsieur Pierre TRUCHON est proposé comme représentant. Il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNNE Monsieur Pierre TRUCHON représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT).

### **4 - ACQUISITION DE LA PARCELLE F N°2657 – DESSERTE DES BUTILLONS**

Monsieur le Maire expose que le lotissement domaine Julien a été réalisé depuis 2014. Les parcelles ont été vendues à des particuliers. Or, la parcelle cadastrée section F n°2657 est restée propriété du lotisseur : JOUVENT IMMOBILIER SARL. Considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquérir cette parcelle afin d'élargir la desserte des Butillons.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section F n°2657 d'une superficie de 73 m<sup>2</sup>, propriété de JOUVENT IMMOBILIER SARL, au prix d'un euro.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte notarié, les frais étant à la charge de JOUVENT IMMOBILIER SARL.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de la section d'investissement au budget primitif principal 2016.

### **5 - ACQUISITION DES PARCELLES H N°1188, 1189 ET 1190 - IMPASSE DE LAVAL**

Monsieur le Maire expose que le système d'assainissement collectif situé impasse Laval est à ce jour propriété de l'association syndicale du lotissement Laval. Considérant qu'il existe des terrains constructibles non inclus dans le lotissement de Laval, la reprise du système d'assainissement collectif du secteur est souhaitée. Dans cette perspective, les parcelles où se situent les canalisations d'eaux usées qui se jettent dans le réseau doivent appartenir à la collectivité. Il

s'agit des parcelles cadastrées section H n°1188, 1189 et 1190. Considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquiescer ces parcelles,

Raphaël ROZIER ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord pour l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section H n°1188, 1189 et 1190 d'une superficie respective de 746 m<sup>2</sup>, 9 m<sup>2</sup> et 151 m<sup>2</sup>, propriété de FOURNIER IMMO, au prix d'un euro.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte notarié, les frais étant à la charge de l'association syndicale du lotissement « Clos Laval ».
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de la section d'investissement au budget principal 2016.

## 6 – BUDGET COMMUNAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget primitif principal 2016, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
2041582 – Subventions d'équipement versées – Autres groupements Bâtiments	+ 4 922 €	
2051 – Concessions et droits similaires	+ 265 €	
2088 – Autres immobilisations incorporelles	+1 322 €	
10226 – Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité		+ 6 509 €
2158 –Autres installations, matériels et outillages techniques - Opération 112	+ 3 593 €	
2151 – Réseaux de voirie Opération 112	- 3 593 €	
<b>Totaux section d'investissement DM n°4</b>	<b>+ 6 509 €</b>	<b>+ 6 509 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal 2016 comme présentée ci-dessus.

## 7 – LIGNE DE TRESORERIE – RENOUELEMENT

Le Conseil municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que le contrat portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté arrive à échéance le 29 janvier 2017. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Bâgé-la-Ville souhaite renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour une durée de 12 mois. Voici l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

	BPBFC
Montant	200 000 €
Durée	12 mois
Taux d'intérêt applicable	Euribor 3 mois (taux au 13/12/2016 : - 0,314 %) + marge de 1,20 %
Taux effectif global	1,20 %
Calcul des intérêts	A la fin de chaque trimestre selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours
Commission d'engagement	0,20 % du nominal de la ligne de trésorerie, soit 400 €

Vu les conditions contractuelles portant sur l'offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie présentée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE les conditions de renouvellement d'une ligne de trésorerie comme présenté ci-avant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 8 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Saint-Laurent-sur-Saône pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- ADMET en non-valeur les titres de recettes pour un montant total de 476,60 €, détaillé comme suit :

- 0,28 euros au titre de l'année 2012 (location)
- 346,44 euros au titre de l'année 2013 (cantine pour 324,54 € et droit de place pour 21,90 €)
- 129,88 euros au titre de l'année 2014 (cantine)

- PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget principal de l'exercice 2016 au chapitre 65, article 6542 « créances éteintes ».

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

## 9 – BUREAU DE LA DIRECTRICE – PLAN DE FINANCEMENT - MODIFICATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'école élémentaire de BAGE LA VILLE, située sur deux sites : l'école Painlevé et l'école Denave, est actuellement administrée par une directrice unique.

Actuellement, le bureau de la Directrice est situé à l'étage de l'école Painlevé. Ainsi, pour accéder à son bureau, il faut franchir la barrière de l'école, traverser la cour, entrer par la porte donnant sur les classes et monter l'unique escalier en bois, ce dernier étant au surplus non accessible par les personnes à mobilité réduite. En effet, cet escalier est étroit et vétuste. Or, le bâtiment étant ancien, il est techniquement difficile et économiquement insupportable d'installer un ascenseur dans ce bâtiment.

La commune souhaite sécuriser les allées et venues au sein de l'école Painlevé ; la directrice recevant les parents d'élèves mais aussi des prestataires extérieurs. Egalement, la commune souhaite que le bureau de la directrice respecte les normes en matière d'accessibilité.

Après avoir étudié diverses possibilités techniques de localisation du bureau, la commune a décidé de créer un bureau de la directrice au rez-de-chaussée de l'école Denave, sous le préau. L'estimation du coût des travaux est de 19 250 €, ce qui représente un investissement important la commune de BAGE LA VILLE.

En conséquence, sa réalisation est en partie liée aux aides potentielles que la commune pourrait obtenir. Un soutien financier offrirait à la collectivité la possibilité de pouvoir envisager plus sereinement la réalisation de cette opération.

Vu la délibération n°013/2016 du 11 février 2016,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le plan de financement pour assurer la sécurisation de l'école élémentaire par la construction du bureau de la directrice,

- SOLLICITE la Préfecture pour bénéficier de toutes les aides potentielles,

- ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût HT	19 250 €
Dotation territoriale (15%)	2 887,50 €
DETR (35 %)	6 737,50 €
Coût HT restant à la Commune	9 625 €
TVA	3 850 €
Coût TTC de la dépense	23 100 €

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

## 10 – SIEA – RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur Eric DIOCHON rappelle les compétences du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain : le service public de l'électricité, l'éclairage public, le service public de la distribution de gaz, le système d'information géographique, le service « Energie » et la communication électronique.

Le syndicat compte 410 communes membres en 2015. L'endettement au 31/12/2015 s'élève à 145 417 948 € dont 144 231 381 € concernent le budget annexe "Communication Electronique" pour financer les travaux de déploiement de la fibre optique.

Le budget d'investissement de l'année 2015 s'élève à 120 779 944 € et de fonctionnement à 38 078 662 €.

Le montant des travaux s'élève à 47 471 769 € répartis comme suit :

- le service public de l'électricité : renforcement 4 286 347 €, effacement 5 205 394 €, extension de réseaux 2 577 487 €
- l'éclairage public : 5 869 454 €
- le service public du gaz : 3 622 €
- le génie civil Télécom : 1 196 280 €
- le service « économie d'énergie » : 5 006 €
- la communication électronique – Très Haut Débit : 28 328 179 €

Le rapport intégral 2015 du SIEA peut être consulté en mairie ou sur le site Internet du syndicat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du contenu de ce rapport d'activité.

## **11 – DENOMINATION DE LA RD1079**

Monsieur le Maire expose que la route départementale n°1079 est aujourd'hui dénommée sur la commune de BAGE LA VILLE « route de Bourg-en-Bresse ».

La proposition de dénomination est la suivante : RD 1079.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la dénomination de la route départementale n°1079 comme présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

## **12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ **Urbanisme-Bâtiments**

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que le lave-vaisselle de la salle de réception a été réparé. De même, le mécanisme de la porte extérieure d'entrée de la mairie a été changé. Les devis de la chaudière de la mairie ont été reçus, ainsi que ceux pour la réfection des sanitaires de la salle des fêtes.

### ➤ **Communication**

M. Éric DIOCHON informe l'Assemblée que le Bon à tirer du bulletin a été reçu.

Par ailleurs, il est rappelé que les vœux du Maire se tiendront le samedi 14 janvier 2017 à 11h.

### ➤ **Voirie - fleurissement**

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée qu'une commission voirie couplée à une commission finances s'est tenue le jeudi 10 décembre dernier. Notamment, à l'ordre du jour l'achat d'un tractopelle. Une première estimation financière aboutit à un achat d'environ 72 000 € H.T.. L'achat de ce matériel se ferait par de l'autofinancement et par un emprunt.

Par ailleurs, l'élue à la voirie a reçu l'entreprise CARRARA pour discuter des possibilités d'agrandissement du columbarium. En effet, seules 4 cavurnes sont actuellement disponibles. Egalement, le projet de plan définitif du cimetière nous a été transmis par le géomètre pour correction et ou validation.

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que la possibilité pour les administrés de faire buser leurs fossés longeant une voie communale sera étendue aux fossés longeant une voie départementale. Ce système permet de s'assurer de la pose correcte des tuyaux et d'exiger le placement de regards de contrôle. Cette extension nécessitera la pose de signalisation (feux tricolores,...).

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que l'affaissement dans le secteur de Montépin a fait l'objet d'une note par la société « Réalité environnement » prestataire de la CCPB. Le coût des travaux est estimé à 45 000 € H.T. dont 36 000 € H.T. de réfection de la berge.

Mme BOSSAN informe l'Assemblée qu'un passage piéton est souhaité devant le lotissement Clos du Mûrier

pour traverser la route du Bourg. Le problème qui se pose est l'emplacement de ce passage. Afin de renforcer la sécurité, le panneau « zone 30 » a été déplacé avant l'entrée du lotissement.

Par ailleurs, l'administré du 65, route du Bourg se plaint des nuisances engendrées par les locations de la salle des fêtes (bruit, déchets...). Elle réclame notamment une interdiction de stationner devant chez elle. Toutefois, elle a créé un portail en bordure de voie, sans respecter les 5 mètres et sans autorisation. Il est convenu de rencontrer cette dame.

Enfin, Mme Françoise BOSSAN indique à l'Assemblée qu'elle a rencontré Mme Bénédicte Fourneau de la Maison de l'Eau de PONT DE VAUX. Celle-ci souhaite organiser à la Maison de l'Eau, fin mars, une conférence sur le Zéro Phyto. Etant la seule commune du territoire à être engagée dans cette voie, elle nous sollicite pour témoigner de notre expérience sur le plan de désherbage et la charte. Elle se rapprochera de la médiathèque de BAGE la VILLE qui organise à ce moment-là l'exposition Zéro Phyto.

Mme Françoise BOSSAN informe que des administrés souhaitent qu'il soit étudiée la possibilité de prolonger le réseau d'éclairage public jusqu'à la boucle de Sulignat. Cette question sera discutée en commission et en lien avec la commission environnement.

#### ➤ **Scolaire**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que M. le Maire a assisté au conseil d'école maternelle le mardi 22 novembre. L'effectif 2016 est de 122 enfants (131 en 2016). Il y a 6 enseignants, 4 ATSEM et 1 AVS (auxiliaire de vie scolaire) à ½ temps dans la classe des enfants de grande section. Début octobre, tous les élèves ont participé à un exercice de confinement sous forme de jeu ainsi qu'à un exercice d'évacuation incendie. Par ailleurs, près de 65 enfants fréquentent le restaurant scolaire et une dizaine d'enfants prend le bus matin et/ou soir, sous la houlette de 3 ATSEM (Mmes CRETIN, ECOCHARD et JACQUET.)

Concernant les frais de cantine pour les élèves de la maternelle, la facturation de l'abonnement «régulier pour 1 jour ou occasionnel» s'effectue au trimestre cette année, les modalités pratiques mises en place l'année dernière n'ayant pu être reconduites. (Année scolaire 2015/2016 : les parents qui souhaitaient inscrire leurs enfants régulièrement 1 jour ou occasionnellement pouvaient remettre leur règlement aux directeurs d'école, chargés eux-mêmes de donner les tickets aux gestionnaires de la cantine).

#### ➤ **Bag'Evasion (Association régie par la loi de 1901)**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée de l'effectif des maternelles qui participent aux TAP assurés par l'association : le lundi, 96 enfants et 103 se retrouvent le jeudi. L'équipe d'animation est stable. Presque tous les enfants sont pris en charge à l'extérieur de l'école maternelle pour pratiquer différentes activités. Les petits quant à eux rejoignent la salle de motricité après leur sieste.

#### ➤ **Commission « Famille – Jeunesse CCPB »**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que la commission Famille-Jeunesse de la CCPB s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre. M. Daniel CLERE et Mme Sophie BERRY ont constaté une nette amélioration dans la gestion du planning des animateurs. Pour information : total des mandats versés par la commune pour Bag'Evasion au 17/11/2016 :

\* périscolaire, mercredis, vacances : 4 464,75 € (prévision budget 2016 : 10 000 €)

\* animateur : 8 370,00 € (prévision budget 2016 : 11 160 €)

\* frais TAP : 22 904,56 € (prévision budget 2016 : 26 000 €)

Pour l'année scolaire 2015/2016, le reste à charge de la commune auprès de la CCPB, après déduction de l'enveloppe budgétaire qu'elle alloue aux communes dont les écoles ont fait le choix d'appliquer la réforme des rythmes scolaires (TAP), s'élève à 1 687.16 € (2 397.23 € pour l'année scolaire 2014/2015).

#### ➤ **Conseil Municipal Jeunes**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée qu'une deuxième réunion s'est tenue le lundi 5 décembre en présence de M. le Maire. A l'ordre du jour : la commune, le maire, le conseil municipal. Cette présentation globale prépare la présentation de notre commune et de son fonctionnement. Le policier municipal et le responsable des services techniques seront ensuite mis à contribution pour expliquer leur rôle, leur mission et leur travail.

Le mercredi 14 décembre, les jeunes élus ont accompagné M. le Maire et les membres du CCAS à la MARPA. Ils ont offert leurs cadeaux aux résidentes présentes ainsi que les calendriers confectionnés par leurs soins.

Mmes Carole DUMOLLARD, directrice A.M.CA.VI.P.A (\*1), Laurence GAMBIN, responsable de maisons (MARPA (\*2) de Bâgé-la-Ville et Dommartin) et Marie-Hélène MAS, médiathécaire ont dégusté les galettes des rois puis des jeux de société ont rassemblé joueurs et spectateurs. Présents : 6 résidentes, Mme DUMOLLARD, Mme GAMBIN, Dominique REPIQUET, Bernadette ROBIN, Isabelle MERONI, 7 CMJ (excusés : Léna et Antoine) et Lydie VALETTE-RACH. Marie-Dominique BUIRET et Laurence FERRAND ont rejoint le groupe après leur travail. Prochaine réunion du CMJ : lundi 9 janvier 2017.

(\*1) Association pour le Maintien dans leur Cadre de Vie des Personnes Agées en perte d'autonomie

(\*2) Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

### ➤ Action sociale – CCAS

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, Elodie GABRY et Lydie VALETTE-RACH ont reçu Mmes RIGAUD et REBOUX (MDS Bresse à Montrevel) venues à la mairie pour faire le point sur la participation du CCAS aux dossiers d'aide sociale. Les échanges en seront facilités.

25 colis de Noël ont été préparés, comprenant : 1 serviette de toilette et 1 gant, des produits de soins (Institut Chrysaline), 1 sachet de chocolats de la boulangerie/pâtisserie La Grenette, 1 carte de visite du CCAS, réalisée par les soins d'Isabelle MERONI et Elodie GABRY. Le montant est de 797,64 € soit 31,90 €/personne.

Par ailleurs, Mme Lydie VALETTE-RACH a assisté à l'Assemblée générale « Cahiers Crayons » le vendredi 9 décembre.

Egalement, elle s'est rendue à la première journée du tournoi Foot Fauteuil le samedi 10 décembre.

### ➤ Médiathèque

Mme Marie-Dominique BUIRET informe l'Assemblée que le samedi 3 décembre, l'équipe des bénévoles a mis en place la décoration de Noël. Ainsi à l'espace enfance : un Père-Noël, un bonhomme de neige et une hotte remplie de cadeaux. A l'espace adulte : décoration sur le thème de la nature (sapins en bois, tourets, lierres, caisses en bois, etc...).

Par ailleurs, le samedi 10 décembre, 40 enfants ont participé à l'atelier créatif intitulé « En attendant Noël ». L'encadrement de cette animation était assuré par la bibliothécaire et 8 bénévoles. Une première très réussie puisqu'une 2<sup>ème</sup> séance a dû être mise en place afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Le samedi 17 décembre, après l'INSTANT HISTOIRES, Marie-Hélène MAS, bibliothécaire accompagnée de 6 élèves de CM2 proposera une surprise au public.

Il est à noter que pendant les vacances de Noël, la médiathèque sera ouverte uniquement les mercredi 21 et 28 décembre de 14h à 18h30.

### ➤ Environnement - Hydraulique

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée qu'il a rencontré M. POULENARD de la société SAFEGE. Il est fait état de 18 chantiers de renforcement pour 2016 sur le territoire (achevés, en cours et envisagés).

Egalement, l'avant-projet détaillé concernant la modernisation des coffrets a été reçu. La commission environnement sera sollicitée pour étudier la mise en œuvre technique du projet.

Par ailleurs, M. Jean-Jacques BESSON et le Monsieur le Maire ont rencontré M. Didier JAFFRE de la SAFEGE concernant le réseau d'assainissement collectif. En début d'année, M. JAFFRE reviendra vers la commune pour étudier les possibilités d'un diagnostic du réseau, via un programme pluriannuel, et la complétude des plans de recollement.

M. Jean-Jacques BESSON, président du SIVOS, rappelle que se tient le samedi 17 décembre 2016 l'inauguration du club house du tennis à Saint André de Bâgé.

## 13 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunion	Date	Heure
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	<b>05/01</b>	21h00
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>12/01</b>	20h00
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	<b>09/02</b>	20h30
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>16/02</b>	20h30

La séance est levée à 22h35.